



**Commission des équipements et
de l'aménagement du territoire**

1311 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

**Amélioration des conditions d'habitat de ménages
défavorisés - Déplacement d'une délégation
du Conseil Général à LYON / Mandat spécial**

Rapport n° CP/2011/220

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne les trois demandes de subvention départementale de l'association AVA habitat et nomadisme pour l'amélioration des conditions d'habitat d'un ménage en difficultés à Kaltenhouse, à Strasbourg-Neuhof et dans le cadre du dispositif départemental d'éradication du logement indigne ou non décent.

Le Conseil Général a inscrit en 2011 un crédit de 120 000 € destiné aux opérations visant à l'amélioration des conditions d'habitat de personnes en situation particulièrement difficile.

Lors de sa réunion du 28 octobre 2008, le Conseil Général a validé le principe que l'attribution éventuelle d'une aide pour les dossiers d'amélioration de l'habitat pour des ménages défavorisés soit examinée par la commission permanente sans passage préalable en commission thématique, lorsque l'intervention départementale est inférieure ou égale à 60 % du coût du projet concerné.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen deux demandes de subvention de l'association « AVA habitat et nomadisme » et une sollicitation du Cep-CICAT pour l'amélioration des conditions d'habitat de ménages défavorisés à Kaltenhouse, Strasbourg et Rosteig.

Le quatrième dossier concerne le cofinancement de l'intervention d'AVA en accompagnement de la réalisation de travaux pour des ménages identifiés dans le cadre du dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non décent (DDELIND) sous maîtrise d'ouvrage départementale. Il s'agit d'une intervention de l'architecte de l'association qui voit ainsi son temps de travail augmenter. Elle vise à accompagner les ménages, souvent des propriétaires occupants en situation de précarité économique et de mode de vie, à réaliser les travaux indispensables à la sortie d'insalubrité ou de non décence. Cette action est différente du suivi-animation du programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67 car elle nécessite une proximité et un accompagnement très importants des familles concernées.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, le Conseil Général a engagé une réflexion sur le développement de programmes intergénérationnels de logements. La Fédération Habitat et Humanisme a réalisé à Lyon une opération de ce type (la Maison Christophe MERIEUX) et a proposé que le Département du Bas-Rhin puisse visiter cette opération et rencontrer les différents acteurs intervenant sur ce projet et ceux à venir (agence immobilière à vocation sociale, coordonateurs de la gestion locative adaptée, représentants de sociétés coopératives immobilières,...). Une délégation du Département s'est déplacée à Lyon à cet effet le 11 février dernier. La délibération du 7 février a autorisé de confier un mandat spécial à cette délégation en vue de cette visite. L'organisation des rencontres et des visites a représenté des frais se montant à 5 300 €.

Il vous est proposé d'approuver ce montant total de 5 300 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15247	204-2042-72	120 000,00 €	118 130,00 €	13 622,37 €
24284	65-6574-72	155 000,00 €	131 705,50 €	5 800,00 €
21630	011-6247-021	18 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association "AVA habitat et nomadisme" une subvention d'un montant total de 19 422.37 €, conformément au tableau annexé.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les deux conventions à intervenir à cet effet entre l'Association "AVA habitat et nomadisme" et le Département, et autorise son président à signer ces conventions.

Enfin, elle approuve le montant total de 5 300 € de coût pour le déplacement de la délégation du Département qui a rencontré à Lyon la Fondation Habitat et Humanisme le 11 février 2011.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'Guy-Dominique KENNEL', written over a light blue background.

Guy-Dominique KENNEL